

République Démocratique du Congo
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



PROGRAMME NATIONAL
DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE



**Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet de
consultance devant assurer la surveillance et le contrôle des
travaux de route revêtue en bitume sur les 95 km de l'axe «
Bifurcation RN1-Malanga-Kimbemba » y compris la
construction des deux rampes d'accès du bac de luozi dans la
province du Kongo Central**

Octobre 2026

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d'accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l'inadéquation de l'offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l'accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu'aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l'agriculture (et ses métiers connexes) n'attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s'y appliquent limitent leurs productions aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n'investissent pas dans une croissance durable de leur activité¹.

Il y a lieu de mentionner, que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu'à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans et 13% d'entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L'insuffisance pondérale, quant à elle touche près d'un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire en RD Congo².

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance³.

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l'objectif global est d'induire une croissance agricole moyenne annuelle d'au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale.

¹INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014

²Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

³Propos d'Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.

Celle-ci s'est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l'engagement total de la Banque mondiale en RDC.

1.2. Bref aperçu du réseau routier de la RDC

Le réseau des routes de la République Démocratique du Congo est constitué environ de 152.000 km des routes d'intérêt général et local dont 2.800 km sont revêtus. Ce réseau se compose 58.000 km de routes nationales et provinciales, à charge de l'Office de Routes (OR) ; 87.000 km de routes de desserte agricole, à charge de l'Office des Voies de desserte agricoles (DVDA) ; et 7.000 km des routes urbaines gérées par l'Office des Voiries et Drainage (OVD). Il est estimé que plus de 75 % du réseau est en mauvais état et seulement 25 % est en état moyen.

Ce réseau fait partie d'un système de transport en panne, qui était conçu comme un système multimodal utilisant les fleuves, la route, les rails, l'air et le transport maritime. La restauration de l'accès est essentielle pour la relance des activités économiques dont l'agriculture, en mettant d'abord l'accent sur la restauration de l'accès aux centres urbains importants à travers le pays, et la liaison entre ces centres et le pays profond.

1.3. Présentation du PNDA

Afin d'appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a préparé, avec le soutien financier et technique de l'Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale », un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement a prévu la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l'Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d'accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l'ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d'autres Provinces.

L'objectif de développement du PNDA est **d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer l'accès au marché** des exploitants agricoles dans des régions sélectionnées du Projet.

Pour sa première phase, le Programme sera exécuté dans les Provinces du Kwilu, Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s'appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s'articulera autour de quatre composantes :

Les quatre composantes du programme (avec ses sept sous composantes) seront mises en œuvre simultanément et auront des résultats qui se renforcent mutuellement :

- La composante 1 permettra aux petits agriculteurs d'augmenter leurs actifs et leur production pour améliorer la production agricole, y compris les cultures, l'élevage et la pêche. Elle comprend trois sous composantes :
 - Sous-composante 1.1 : Appui direct aux petits exploitants
 - Sous-composante 1.2 : Assistance technique et accès au financement des petits exploitants
 - Sous-composante 1.3. : Réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires de soutien direct via la sous composante 1.1.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- La composante 2 améliorera l'accès au marché et l'inclusion productive des petits exploitants bénéficiaires dans les chaînes de valeur agricoles. Elle comprend deux sous composantes :
 - Sous-composante 2.1 : Infrastructures rurales
 - Sous-composante 2.2 : Appui à l'inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur
- La composante 3 renforcera les capacités du secteur public (en particulier des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural) à fournir des biens et services publics agricoles de base dans les zones du programme et renforcera la gestion du programme, le suivi et l'évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces ciblées.
 - Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités pour la fourniture de services publics agricoles
 - Sous-composante 3.2 : Gestion, suivi et évaluation du programme
- La composante 4 renforcera la capacité de réponse aux urgences.

Dans le cadre de sa sous composante 2.1 en rapport avec les infrastructures rurales , le PNDA prévoit réaliser des travaux de réhabilitation avec revêtement en bitume de l'axe routier « Bifurcation RN 1-Malanga – Kimbemba » sur ses 95 km, y compris la construction des 2 rampes d'accès au bac de Luozi , la construction de plusieurs ponts en béton armé des portées différentes (10ml, 15 ml, 18 ml et 28 ml), la construction de plusieurs dalots en béton armé des sections différentes, la construction des infrastructures d'accueil des câbles de fibre optique et éventuellement de l'énergie électrique.

C'est ce qui justifie l'élaboration des présents termes de référence qui consistent au recrutement d'un bureau de surveillance et contrôle des travaux pour accomplir ladite mission.

1.4. Intervenants au marché.

Les intervenants principaux de la présente mission sont les suivants :

- Maître d'Ouvrage : Le Programme Nationale de Développement Agricole (PNDA).
- La Mission de Surveillance et de Contrôle des travaux.
- Entrepreneur : Titulaire du marché des travaux.

2. OBJECTIF DE LA MISSION ET RESULTATS ESCOMPTES

2.1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux de la mission sont :

- Le désenclavement des bassins de production agricole prioritaires dans les territoires de Songololo et Luozi ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations de la zone du Programme grâce à :
 - La réduction du temps de parcours et du coût de transport des marchandises ;
 - L'accès des populations aux services publics et sociaux de base.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

1. Assurer le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation avec revêtement en bitume de l'axe routier « Bifurcation RN 1- Malanga – Kimbemba » sur ses 95 km, y compris la construction des 2 rampes d'accès au bac de Luozi, la construction de plusieurs ponts en béton armé des portées différentes (10ml, 15 ml, 18 ml et 28 ml), la construction de plusieurs dalots en béton armé des sections différentes, la construction des infrastructures d'accueil des câbles de fibre optique et éventuellement de l'énergie électrique.

Ce marché des travaux sera reparti en trois (3) lots :

- Le Lot 1 pour un linéaire de 29,640 km du PK 0+000(Bif. RN1) au PK 29+640 (Village Kumbi) ;
 - Le Lot 2 pour un linéaire de 37,360 km du PK 29+640 (Village Kumbi) au PK 67+000(Village Kiyadi) ;
 - Le Lot 3 pour un linéaire de 27,628 km du PK 67+000 (Village Kiyadi) au PK 94+628(Village Kimbemba) y compris les rampes d'accès au Bac
2. Faire respecter les prescriptions techniques et les autres clauses du contrat des travaux ;
 3. Réceptionner les travaux exécutés selon les règles de l'art et dans les délais impartis.

2.3. **OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES DE LA MISSION**

En plus des objectifs techniques de surveillance et de contrôle des travaux, la mission devra :

- Assurer la conformité des travaux aux exigences environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires (ESHS) conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ;
- Veiller à l'intégration des mesures de résilience climatique dans l'exécution des travaux afin de réduire les risques liés aux fortes pluies, aux inondations et à l'érosion ;
- Assurer le suivi des indicateurs de performance du contrat, notamment en matière de qualité, de délais, de sécurité et de respect des exigences environnementales et sociales ;
- Promouvoir l'emploi local, l'inclusion des femmes et des jeunes ainsi que le développement économique local dans les zones traversées par le projet ;
- Mettre en œuvre un système numérique de suivi et de gestion documentaire des travaux.

2.4. **Résultats à atteindre par le consultant**

A l'issue de cette mission, le résultat à atteindre est ***la réhabilitation avec revêtement en bitume de l'axe du PK00+000 (Bif RN1 à kimpese) au PK PK95+000 (Bac Luozi).***

Les activités suivantes feront donc l'objet de surveillance et contrôle des travaux :

- La construction des installations de chantier
- Le déplacement de réseaux (le cas échéants) ;
- L'abattage et dessouchage d'arbres ;
- Le débroussaillage et dégagement de l'emprise de la route ;
- Le décapage du terrain naturel (ép. $\geq$ 20cm) ;
- La démolition d'ouvrage en béton armé, en béton non armé, en bois et en maçonnerie ;
- Le déblais meubles mis en dépôt ;
- La purge ;
- Le réglage et compactage de la plate-forme ;
- Le remblai d'emprunt et de déblais ;
- La couche de fondation en matériaux naturels sélectionnés (grave naturelle).

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- La couche de base en GNT concassé 0/31,5 ou en sol amélioré au ciment
- Le revêtement en béton bitumineux de la chaussée de 1x2 voies de 3,000 m par endroits ;
- Le revêtement en béton armé de la chaussée de 1x2 voies de 3,000 m par endroits à forte pente ;
- Le revêtement en enduit superficiel bicouche pour les accotements par endroits ;
- Le revêtement en béton armé pour les accotements par endroits à forte pente ;
- La réhabilitation et remise au profil des talus en déblai ;
- L'aménagement des embranchements ;
- La réalisation de l'assainissement hydraulique longitudinal et transversal (exécution de caniveau et fossés) ;
- L'exécution d'au moins 5 nouveaux dalots en béton armé de dimensions : 2x (2.00x2.50) aux PK2+590, PK8+930, PK26+750, PK19+990, PK71+290 ;
- L'exécution d'au moins 1 nouveau dalot en béton armé de dimensions : 3x(2.50x3.00) au PK71+290 ;
- L'exécution d'au moins 2 nouveaux dalots en béton armé de dimensions : 2x(2.50x2.50) au PK9+810 et au PK37+630 ;
- L'exécution d'au moins 50 nouveaux dalots en béton armé de dimensions : 1x(1.00x1.20) aux PK0+140, PK0+220, PK0+370, PK0+525, PK0+975, PK1+530, PK2+185, PK2+340, PK2+900, PK4+485, PK5+430, etc. ;
- La construction d'un pont en béton armé de 10 ml de portée au PK15+070 et au PK 26+150 ;
- La construction d'un pont en béton armé de 15 ml de portée aux PK14+990, PK21+950, PK24+750, PK53+890, PK66+150, PK85+730 ;
- La construction d'un pont en béton armé de 18 ml de portée au PK5+830 et au PK 35+020 ;
- La construction d'un pont en béton armé de 28 ml de portée au PK22+020 ;
- La construction de deux rampes d'accès du bac de Luozi respectivement sur les deux rives du fleuve Congo ;
- Les travaux de descentes /collecteurs en béton armé ;
- L'exécution de signalisation verticale et horizontale et des équipements routiers.

3. ETENDUE DES SERVICES, TACHES ET LIVRABLES ATTENDUS

3.1. Zone géographique à couvrir

République Démocratique du Congo : Province du Kongo Central, les territoires de Songololo et Luozi.

3.2. Groupes cibles

Les populations des bassins de productions agricoles du territoire de Songololo traversées par l'axe routier à réhabiliter et celles des bassins de productions agricoles du territoire de Luozi qui seront désenclavées.

3.3. Tâches spécifiques

Sous la supervision du PNDA, le consultant devra de manière générale contrôler et surveiller les travaux, tester et examiner les matériaux mis en œuvre ainsi que la qualité d'exécution des ouvrages et la prise en compte des aspects environnementaux et contentieux.

Le consultant réalisera sa mission conformément aux normes de mission d'ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le PNDA concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

Le Consultant sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

3.3.1. Avant le démarrage des travaux

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- 1) Vérification des documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux, et en particulier la mise à disposition des sites et les variantes techniques proposées par l'entreprise. Le consultant devra vérifier et proposer à l'approbation du PNDA les dossiers et plans d'exécution (notes de calcul, hypothèses, plans, détails estimatifs, rapports relatifs au sol support, résultats des essais et sondages, justificatifs des dispositions retenues et tout autre document relatif au projet) qui lui seront soumis par l'entrepreneur. Les conclusions du Consultant seront motivées dans des rapports signés explicitant les avis qu'il portera sur les documents techniques qu'il aura examinés.
- 2) Prendre connaissance de tous les documents relatifs au processus d'appel d'offres, notamment les offres technique et financière et le contrat de l'Entrepreneur, ainsi que des inventaires et diagnostics concernant l'état des tronçons, de la chaussée ou de la plateforme existante, des sols, du drainage, des murs et des ouvrages, afin d'apprécier les besoins de réhabilitation et les dispositions prévues pour le bitumage.
- 3) Vérification du phasage des travaux. Contrôler les plannings d'exécution des travaux fournis par les entreprises. Le consultant s'assurera que ces plannings des travaux sont bien conformes aux objectifs du délai contractuel des travaux et qu'ils sont assortis d'un planning d'approvisionnement en matériaux, d'un programme de mobilisation des matériels que l'entreprise devra mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages et d'un planning financier de déboursement.
- 4) Procéder à une analyse détaillée des risques d'impacts environnementaux et sociaux négatifs liés aux travaux, y compris les risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS), ainsi que des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation.
- 5) Examiner les dispositions générales proposées par l'Entrepreneur et préparer leur approbation par le PNDA, notamment :
 - Les installations de chantier, l'organisation et la circulation des engins, le plan de circulation du chantier et de ses environs, ainsi que les sous-traitances éventuelles ;
 - Le plan qualité, précisant les essais, leurs fréquences, les critères d'acceptation, les points d'arrêt et les procédures de traitement des non-conformités pour les terrassements, les différentes couches de chaussée, le revêtement bitumineux et les ouvrages ;
 - Le plan de gestion environnementale et sociale, comprenant notamment le suivi de la qualité de l'eau, la gestion des produits dangereux, la lutte contre la pollution de l'air et les poussières, la gestion des ressources culturelles physiques, la gestion de la végétation et des eaux usées, les mesures de gestion des impacts du trafic routier, la formation du personnel, la démobilisation des sites et la gestion du recrutement du personnel.
 - Le mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs, conformément au PGM, incluant les procédures de gestion des plaintes EAS/HS, ainsi que les mesures de gestion des risques EAS/HS, en cohérence avec le Plan d'action pour la prévention et la réponse aux EAS/HS du projet ;
- 6) Organiser, contrôler et suivre la mise en œuvre des actions spécifiques en faveur de l'environnement et proposer de nouvelles actions prioritaires le cas échéant ; Vérifier la conformité et cohérence des normes utilisées par l'entreprise et les prescriptions du CPT.
- 7) Examiner la liste et le planning des études d'exécution et proposer leur approbation au Client. Cette liste sera actualisée, s'il y a lieu, en fonction des besoins pendant la réalisation des travaux.
- 8) Vérifier la localisation des sablières, carrières, des gîtes ou bancs d'emprunts de matériaux ainsi que la qualité de ceux-ci en accord avec les normes et les spécifications correspondantes et veiller à ce que

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

pendant leur exploitation, soient prises en compte les recommandations faites dans les études ou les spécifications relatives aux impacts environnementaux.

- 9) Vérifier L'organigramme de l'entreprise des travaux et notamment la validité des profils dédiés au projet, pour leur conformité avec l'offre de ce dernier.
- 10) Prendre connaissance des instruments de sauvegarde applicables au projet : PGMO, PMPP, PAR, PPA, MGP sensible à l'EAS/HS, CGES, PGB, Plan d'action EAS/HS et tout autre instrument pertinent.
- 11) Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse à l'exploitation et de l'abus sexuel, et le harcèlement, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet.
- 12) Vérifier à ce que le salaire horaire des ouvriers non qualifiés ne soit pas inférieur au SMIG ni au salaire en vigueur sur le marché local des BTP.
- 13) Vérifier et valider les livrables issus des diligences environnementales et sociales associées aux investissements connexes (dossier Qualité/Sécurité/Environnement).
- 14) Vérifier la conformité et cohérence des normes utilisées par l'Entrepreneur et les prescriptions du CPT.
- 15) Proposer un plan d'organisation afin de garantir l'indépendance de la mission de contrôle ou du Maître d'œuvre, y compris ce qui concerne la supervision des aspects EAS/HS.

3.3.2. Pendant les travaux

- 1) La coordination générale des chantiers sur les différents sites en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;
- 2) Contrôler la préparation, l'exécution et la mise en œuvre des travaux conformément aux cahiers des prescriptions techniques ;
- 3) Examen de toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème sérieux qui pourrait se présenter ainsi que les améliorations du projet d'exécution ;
- 4) Préparer dans un délai de 1 mois après le démarrage des travaux par l'entreprise, un rapport anticipatif qui permettra de valider l'estimation des quantités et du coût des travaux ; ce rapport sera mis à jour régulièrement par le consultant pour prendre en compte toute modification de quantité ou du coût des travaux et réédité suivant le besoin.
- 5) Contrôler la mise en œuvre effective du PGES-C (Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier) ;
- 6) Contrôler le respect du Code de conduite des travailleurs ;
- 7) Assurer le suivi des mesures de prévention et de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) ainsi que le Harcèlement Sexuel (HS) ;
- 8) Vérifier la mise en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail conformément aux normes internationales ;
- 9) Produire mensuellement un rapport ESHS détaillé ;
- 10) Assurer le suivi du mécanisme de gestion des plaintes et présenter des statistiques mensuelles sur les plaintes reçues, traitées et clôturées.

a) Principes généraux

Le consultant a en charge le contrôle du suivi technique et de la surveillance des travaux. Il organise les réceptions provisoires. Il a la responsabilité de certifier le service réalisé sur la base des propositions de l'entreprise. Il est en charge de la revue des facturations mensuelles présentées par

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

l'entreprise et de la transmission des propositions de paiement au Maître d'Ouvrage (ou de son délégué), qu'il accompagne de ses commentaires. Le Consultant signale dans les 24 heures au Maître d'Ouvrage (ou de son délégué) tous les incidents ou accidents du chantier dont il aura pris connaissance. Les événements portés à la connaissance du Maître d'Ouvrage (ou son délégué) seront dans ce cas accompagnés des propositions du Consultant pour remédier à la situation.

b) Décomposition de tâches particulières

Les tâches sont définies d'une manière générale ci-dessous. Toutes les tâches incombant au Consultant décrites dans le contrat des Travaux doivent être considérées comme devant être exécutées dans le cadre des prestations de la mission de contrôle :

- 1) Vérifier et proposer à l'approbation du Maître d'Ouvrage (ou de son délégué), tous les documents en rapport avec l'organisation de chantier (localisation des installations de chantier, etc.) ;
- 2) Transmettre toutes les pièces émanant de l'Entrepreneur au Maître d'Ouvrage (ou son délégué) assorties des analyses et recommandations nécessaires à la décision notamment en ce qui concerne les demandes d'exonération et d'admission temporaire du matériel.
- 3) Tenir un journal de chantier et des feuilles journalières de contrôle indiquant le matériel et le personnel en activité sur les chantiers, les consommations, pannes, incidents/ accidents et quantités de travaux exécutées quotidiennement, les conditions climatiques.
- 4) Veiller à ce qu'il soit tenu à jour le planning d'avancement des travaux et faire les propositions d'action en cas de changement pouvant retarder la date contractuelle d'achèvement des travaux ;
- 5) Vérifier et approuver tous les travaux topographiques et les métrés qui seront réalisés contrairement avec l'entreprise. Le contrôle topographique portera sur le contrôle de la conformité des travaux avec les plans d'exécution établis par l'entreprise dûment approuvés par le Consultant :
 - Implantation de l'axe et levés des profils en travers ;
 - Cotes de terrassement ;
 - Altimétrie des couches de chaussées ;
 - Implantation des ouvrages ;
 - Calage des fossés
 - Exécution des métrés
 - Etablissement contradictoire des attachements.
- 6) Il incombe au Consultant de s'assurer de l'homogénéité des résultats et d'exiger de l'entreprise l'exécution des repères d'implantation stables. Le rétablissement, le cas échéant, de tout repère qui aura disparu, jusqu'à la réception des travaux et le suivi d'un maintien satisfaisant du piquetage général de chantier ;
- 7) Assurer un contrôle journalier satisfaisant de divers secteurs où se déroulent les travaux pour vérifier que leur exécution s'effectue conformément aux prescriptions du marché et aux règles de l'art ;
- 8) Vérifier et proposer à l'approbation du Maître d'Ouvrage (ou son délégué) les notes de calcul, le dimensionnement des ouvrages, et les plans d'exécution dressés par l'entreprise selon les éléments du dossier d'appel d'offres. Le Maître d'Ouvrage (ou son délégué) délivrera les « bons pour exécution » pour les ouvrages d'art. Le même processus sera utilisé pour les plans modificatifs.
- 9) Spécifier le type et la fréquence des contrôles et essais visant la conformité de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre conformément aux spécifications contractuelles aussi bien sur les

- sites d'emprunt que sur les chantiers. Le Consultant a à sa charge la définition des tâches à effectuer, l'interprétation des résultats des essais et tests ainsi que de recommandations ;
- 10) Vérifier et approuver la qualité des emprunts et des matériaux de remblai sur la base des spécifications techniques en cours aussi bien sur les sites d'emprunt que sur les chantiers ;
 - 11) Vérifier les demandes de modifications techniques et d'avenants éventuels, en justifier l'importance, les évaluer et transmettre le cas échéant au Maître d'Ouvrage (ou son délégué) si le Consultant arrivait à la conclusion que la nature des travaux doit être modifiée ou qu'un avenant doit être conclu ;
 - 12) Vérifier et proposer à l'approbation du Maître d'Ouvrage (ou son délégué) les dispositions prévues et prises par l'entreprise pour assurer la signalisation de chantier, les déviations, la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires ;
 - 13) Vérifier et proposer à l'approbation du Maître d'Ouvrage (ou son délégué) les dispositions prises par l'entreprise pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur les populations riveraines et sur l'environnement, et le cas échéant vérifier et proposer à l'approbation les mesures compensatoires ;
 - 14) Veiller à la qualité et au respect du plan de protection de l'environnement, de plan de sécurité que l'entreprise est tenue d'élaborer et du code de conduite de réglementation du Travail ;
 - 15) Superviser la mise en œuvre des actions orientées à la gestion de risques liés à l'EAS/HS que l'entrepreneur a élaboré en harmonie avec le plan d'action d'EAS/HS du projet.
 - 16) Superviser l'organisation des réunions périodiques de chantier, leur préparation et la rédaction des comptes rendus des réunions.
 - 17) Assurer le contrôle administratif et financier :
 - a. Vérifier les attachements mensuels, les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'Entreprise, les certificats de paiement qui serviront de base à l'établissement des décomptes mensuels et transmettre ces décomptes au Maître d'Ouvrage (ou son délégué) accompagnés de ses recommandations quant aux paiements à effectuer ;
 - b. Vérifier et approuver les décomptes mensuels des travaux présentés par l'Entreprise sur base des relevés contradictoires permettant de calculer les quantités effectivement exécutées ;
 - c. Veiller en sorte que le coût des travaux reste dans les enveloppes prévues et que les délais d'exécution soient respectés ;
 - d. Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires, etc.)
 - e. Rédiger et proposer à la signature du Maître d'Ouvrage (ou son délégué) les ordres de services et notes, autres que celles relatives à la gestion courante du chantier, à l'adresse de l'entreprise, nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
 - f. Recevoir les correspondances de l'entreprise, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord du Maître d'Ouvrage (ou son délégué), veiller à ce que la compétence et la qualification du personnel de l'entreprise restent satisfaisantes et demander le remplacement des personnes incompetentes ou dont le comportement serait jugé inacceptable sur les chantiers, contribuer à la résolution des problèmes techniques et des difficultés qui peuvent surgir lors de l'exécution des travaux.
 - g. Vérifier que l'entreprise dispose bien des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entreprise applique la réglementation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.
 - h. Assurer les réceptions partielles provisoire des travaux ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- i. Préparer les avenants éventuels au contrat, pour soumission au Maitre d'Ouvrage (ou son délégué) ;
- j. Proposer l'arrêt des travaux au Maitre d'Ouvrage (ou son délégué) en cas de graves malfaçons ;
- k. Jouer autant que possible un rôle modérateur dans le règlement des différends susceptibles de se produire entre l'Entrepreneur et le Maitre d'Ouvrage (ou son délégué) ;
- l. Coordonner les activités des surveillants techniques détachés sur les chantiers ;
- m. Vérifier les métrés établis par l'Entrepreneur
- n. Assurer la prise en attachement contradictoire des quantités conformes aux spécifications contractuelles ;
- o. Organiser et participer aux relevés des niveaux de service sur les itinéraires en vue de l'application des éventuelles pénalités prévues dans le marché ;
- p. Assurer les constats de travaux pour tous les ouvrages qui ne sont pas strictement conformes aux spécifications contractuelles ou aux règles de l'art et qui ne peuvent donc faire l'objet d'un règlement conforme au marché et proposer au Client des pénalités ou des réfections pour ces travaux.
- q. Estimer les conséquences financières des réclamations éventuelles ;
- r. Contrôler le paiement des indemnisations (s'il y a lieu) et vérification auprès des communautés ;
- s. Vérifier les contrats, salaires des travailleurs et le respect de la grille salariale (SMIG) ;
- t. Veiller à ce que le matériel mobilisé pour les travaux reste fonctionnel et en nombre suffisant et demander le remplacement de matériel en panne par celui de qualité similaire à ceux prescrits dans les offres techniques de l'Entrepreneur,
- u. Contrôler la remise en état des lieux après achèvement des travaux,
- v. Etablir chaque mois un rapport sur :
 - La présentation sommaire des marchés des travaux
 - la situation du point de vue des prescriptions administratives ;
 - L'avancement des installations de chantier et des travaux ;
 - La description détaillée des travaux exécutés ;
 - Les activités de l'Entrepreneur et de la mission de contrôle en matière de contrôle des prescriptions techniques (en particulier topographique et géotechnique) et les résultats des contrôles en comparaison des exigences contractuelles ;
 - L'état d'avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel et aux délais contractuels ;
 - L'exécution des travaux au cours des mois précédents, au cours du mois concerné, en cumulé et restant à exécuter pour achever les travaux prévus : nature et quantités
 - La prévision des travaux pour le mois à venir ;
 - Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre tels que :
 - L'application des dispositions en matière de réglementation du travail,
 - L'application des plans d'organisation de la qualité et de la sécurité des biens et des personnes et l'application du code de conduite ... ;
 - Les mouvements du matériel et du personnel de l'Entrepreneur, leur état et durée d'utilisation ;
 - L'état des décomptes en comparaison aux prévisions ;
 - L'état de paiements effectués ou à effectuer ;
 - La situation du point de vue des délais d'exécution : comparaison des réalisations et des prévisions actualisées avec le planning initial et les plannings actualisés ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- La description des conditions d'exécution des travaux ;
- Les problèmes rencontrés dans l'exécution et la gestion des travaux au regard des programmes d'exécution du marché et des prescriptions contractuelles, les solutions et les recommandations pour leur solution ;
- Le nombre de personnes employés sur le chantier et de personnes-jours de travail effectués pendant la période par l'Entrepreneur, ventilé par sexe ;
- Le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
- Les propositions techniques et notes de service ;
- Les commentaires sur l'application des dispositions en matière de réglementation du travail ;
- Les commentaires sur les plans d'organisation de la qualité et de la sécurité des biens et des personnes ;
- L'état de gestion des cas d'accidents et incidents intervenus aux chantiers ;
- Les commentaires sur le respect du code de la bonne conduite ;
- La description des prestations réalisées au titre de l'atténuation des impacts environnementaux conformément aux PGES des chantiers ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures pour la gestion de risques d'EAS/HS, y compris, la signature de code de bonne conduite, et la stratégie de formation de travailleurs.
- Les recommandations nécessaires pour une bonne poursuite des travaux ;
- Les compte-rendu des réunions de chantier ;
- Les photographies en couleurs commentées des différentes phases d'exécution des travaux au fur à mesure de leur avancement.
- La chronologie des ordres de service et des courriers ; et
- La chronologie des missions d'audit ou d'inspection du Client et du Bailleur de Fonds.

Ce rapport (mensuel) comprendra aussi une partie concernant les prestations du Consultant qui traitera de :

- L'état des décomptes ainsi que la situation de leur paiement ;
- La composition de l'équipe de contrôle, des prestations effectuées, des congés en cours ou programmés, le niveau de réalisation des prestations ;
- Les problèmes propres au contrôle.

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 15 jours après la date de la fin de la période considérée.

- w. Le Consultant établira des rapports spéciaux requis par l'urgence et au plus tard le 7ème jour suivant l'élément déclencheur. Ces rapports rendront compte des événements imprévus qui surviennent sur le chantier et qui ont un impact sur l'exécution du marché et le respect des dispositions contractuelles.

Dans ces rapports, le Consultant analysera en détails les conséquences de ces situations et événements, notamment en termes de respect des spécifications techniques, des délais et des coûts d'objectifs et proposera au Client toutes les solutions techniques, administratives et financières permettant de faire face à ces imprévus dans le cadre du contrat. Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions retenues par le Consultant.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Chaque campagne de relevé des données fera l'objet d'un rapport spécifique qui présentera le compte rendu de la campagne ainsi que la valeur des données collectées. Chaque rapport devra récapituler et comparer toutes les données collectées depuis le début du contrat.

Tous les rapports seront précédés par un résumé exécutif du Chef de mission attirant l'attention sur les points et problèmes importants apparus dans l'exécution du marché.

- x. Le Consultant établira des Rapports hebdomadaires sommaires récapitulant les rapports journaliers de chantier qui donnent :
 - L'état d'avancement des travaux ;
 - Les quantités de travaux réalisés ;
 - La consommation en matériaux (bons de livraison) ;
 - La situation de la main-d'œuvre (feuille d'heures) ;
 - Le nombre d'emploi jour créé ;
 - Utilisation d'engins ;
 - L'état d'approvisionnement du chantier ;
 - Les résultats des essais ;
 - Les problèmes éventuels survenus sur le chantier.

Les rapports (hebdomadaires, mensuels et spéciaux) seront établis en trois (3) exemplaires papiers adressés au Client. Une version électronique de ces rapports sera également établie et remise au Client sur flash disque lors du dépôt du premier rapport mensuel.

18) Assurer le contrôle technique :

- a. Informer sans délai le Maître d'Ouvrage (ou son délégué) des malfaçons de l'Entrepreneur susceptibles de nuire à la qualité des travaux ;
- b. Procéder à l'échantillonnage ou aux essais de compactage de la bande d'essai pour déterminer le nombre de passes ;
- c. Recueillir les échantillons pour les essais de laboratoire en cas de grand remblai (digue, ...) ;
- d. Donner les conseils techniques à l'Entrepreneur en fonction des besoins ;
- e. Veiller à ce que l'Entrepreneur respecte les délais d'exécution prévus,
- f. Conseiller le Maître d'Ouvrage (ou son délégué) sur les modifications éventuelles à apporter aux plans, spécifications ou méthodes de construction ;
- g. Faire la pré-réception technique des travaux avant la réception provisoire.

3.3.3. Après l'exécution des travaux

Les tâches à effectuer à ce stade sont, notamment les réceptions (provisoire et définitive) de la route et des infrastructures rurales connexes ainsi que l'établissement d'un rapport final.

- 1) Organiser les visites préalables à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux de chaussée et d'ouvrages ;
- 2) Organiser et participer aux réceptions provisoires des travaux en collaboration impliquant le PNDA et l'Office des Routes (OR), et proposer les dates des réceptions définitives ;
- 3) Préparer les procès-verbaux de réception, avec indication des défauts à rectifier, visés par l'Entreprise et la mission de contrôle auxquels seront joints les dossiers ou pièces utiles à transmettre au Client pour décomptes ;
- 4) Contrôler la réalisation effective des travaux d'entretien durant le délai de garantie ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- 5) Etablir la liste des réserves entraînant des travaux de réfection ;
- 6) Organiser et participer aux réceptions définitives des travaux en collaboration avec le Maître d'Ouvrage (ou son délégué), l'Office des Routes (OR), au minimum 12 mois après les réceptions provisoires et dresser les procès-verbaux des réceptions définitives ;
- 7) Organiser et Participer à la Réception des travaux de gestion des risques environnementaux et sociaux visant à vérifier que les prescriptions des Plans de gestion des risques et impacts E&S ont été effectivement respectées. Le responsable environnemental désigné participera obligatoirement à cette réception. Il sera remis la fin du chantier, au maître d'ouvrage et au projet, d'un rapport détaillé sur la manière dont l'entreprise a réalisé les travaux et respecter ses engagements sur le plan environnemental et social (E&S) ; illustré par des photos des différentes phases de réalisation ;
- 8) Dresser, Un mois après la réception provisoire, un rapport final provisoire. Celui-ci comportera les points suivants :
 - Le déroulement général des travaux ;
 - La synthèse du résultat des contrôles qualité (problèmes principaux rencontrés, conformité de l'ouvrage) et une appréciation détaillée sur la qualité d'exécution des travaux et des techniques employées, en faisant apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus répondent aux spécifications du CPT et les raisons éventuelles de leur divergence ;
 - une analyse du coût final des prestations de l'Entreprise, avec la mise en évidence des coûts kilométriques sur chaque section ;
 - un récapitulatif de l'ensemble des travaux réalisés par l'Entreprise dans le cadre du marché, en localisant, quantifiant et datant chaque action exécutée,
 - Les résultats et les enseignements tirés du contrôle pour permettre par la suite de définir au mieux les programmes d'entretien et de réhabilitation futurs des ouvrages construits ;
 - Les recommandations sur les méthodes de mise en œuvre ou quant à la modification de certaines prescriptions pour l'avenir ;
 - Une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements éventuels et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part de l'Entrepreneur si celles-ci restent en suspens ;
 - Un bilan financier du marché (travaux et contrôle) et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption, évolution des personnes engagées, le matériel utilisé, etc.)
 - Les actions d'entretien courant et périodique à mener ;
 - Une description détaillée des modifications techniques entreprises avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final ;
 - Un récapitulatif des moyens en personnel et matériel employés par le Consultant et une analyse du coût des prestations, avec une analyse des éventuels dépassements et de leurs causes,
 - L'analyse du Consultant sur le déroulement de l'opération et les relations avec les tiers y compris la Cellule Infrastructures ; et
 - Leçons apprises et bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion de risques d'EAS/HS, y compris le suivi des mesures de prévention et atténuation ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- La synthèse des opérations de protection de l'environnement et les communautés riveraines, et de l'impact des travaux en se limitant à la période de chantier
- 9) Dresser un dossier de synthèse de récolement des ouvrages réalisés qui sera en annexe du rapport final provisoire et comportera :
 - a. Un graphique récapitulatif des épaisseurs de chaque couche du corps de chaussée avec la nature de celle-ci en mettant un accent particulier pour les tronçons en chaussée souple ou en rigide ;
 - b. Un graphique général où seront reportés tous les ouvrages (Ponts, dalots, buses, murs de soutènement), avec l'indication des points kilométriques ;
 - c. Un graphique général où seront reportées toutes les interventions de l'entreprise ou en relation avec le chantier, relatives à la protection de l'environnement.
 - 10) Assurer l'assistance technique pour la période de garantie annuelle, avant la réception définitive. Trois missions d'inspection sur le site seront prévues à cet effet à compter de la dernière réception provisoire pour procéder aux pré-visites et visite de réception définitive. La deuxième pré-visite, réalisée quinze jours avant la réception définitive, donne lieu à l'expertise du chantier, des travaux d'entretien et des réparations faites par l'Entrepreneur pendant la période de garantie, et à la production d'un rapport préalable à l'attention du Client.
 - 11) Remettre au Client le dossier de récolement complet en trois (3) exemplaires papiers et une version électronique, contenant tous les relevés de chantier.
 - 12) Etablir le rapport final des travaux, en trois exemplaires papier et en version électronique
 - 13) Vérifier le décompte définitif des travaux, apposer son visa et le soumettre à l'approbation du Client.
 - 14) Lorsque la réception définitive aura été prononcée, toutes les pièces ou dossiers utiles concernant les travaux réalisés seront mis à la disposition du Client.

3.3.4. Au titre de la collecte des données de trafic et économiques

Le Consultant organisera et effectuera la collecte des données relatives au comptage de trafic routier.

Le comptage sera réalisé une fois par an à trois postes de comptage suivant une localisation à proposer au Client.

A chacun des postes de comptage, les différentes catégories de véhicules dans les deux sens de circulation seront enregistrées, et ce, sans interruption 24 heures sur 24 heures pendant 7 jours consécutifs. Le comptage sera fait manuellement par des opérateurs munis de fiches de terrain dont le modèle sera fourni par le Client.

Les équipes de collecte seront composées de six (6) pointeurs par poste de comptage à raison de deux (2) par plage de 8 heures et d'un (1) superviseur.

Huit (8) types de véhicules seront comptés en précisant le sens de circulation :

- Type 1 : Vélos (vélos chargés et vélos non chargés),
- Type 2 : Motocyclette (moto avec passager et moto sans passager),
- Type 3 : Voiture, Jeep,
- Type 4 : Pick-up, Mini-bus, Camionnette,
- Type 5 : Camion léger (2 essieux),
- Type 6 : Camion lourd (3 essieux),
- Type 7 : Ensemble articulé,
- Type 8 : Autobus (plus de 20 sièges...).

La méthodologie de collecte des données sera transmise au Client dans un délai de trois (3) mois après la signature du contrat.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Un rapport complet déposé en trois (3) exemplaires papiers et en version électronique à l'issue de chaque campagne de comptage de trafic.

4. DURÉE DE LA MISSION

- Quatorze (14) mois au total en raison de :
 - Un mois (1) pour l'examen et approbation des projets d'exécution avant le démarrage effectif des travaux ;
 - Douze mois (12) pour le suivi et contrôle de l'exécution des travaux ;
 - Un mois (1) pour l'élaboration du rapport de fin de chantier.

Ensuite suivront Douze (12) mois de suivi durant la période de garantie avec une mobilisation réduite du personnel clé. La durée effective sera ajustée en fonction de celle du contrat des travaux.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant sera évalué suivant les critères ci-après :

- a. Être une société de conseil et d'ingénierie ayant une expérience avérée dans les domaines de l'ingénierie des routes et ayant une existence légale d'au moins dix (10) ans ;
- b. Présenter les bilans certifiés des cinq dernières années qui établissent qu'il est dans une situation financière saine ;
- c. Disposer de capacités professionnelles et de l'expérience avérée dans le domaine des infrastructures routières. Le consultant devra fournir des renseignements, en citant les missions déjà réalisées (intitulé de la mission, pays, dates, administration responsable, source de financement ou bailleurs de fonds, montant du marché, etc.) ;
- d. Avoir réalisé au cours des **dix (10) dernières années au-moins cinq (5) missions** de surveillance et contrôle des travaux attestés pour la construction et /ou réhabilitation des routes en général en Afrique Subsaharienne ;
- e. Avoir réalisé au cours des **cinq (5) dernières années au-moins trois (3) missions** de surveillance et contrôle des travaux, attestée pour la construction/réhabilitation de route revêtue en Afrique Subsaharienne. Chaque mission devra concerner un linéaire d'au moins **75 km**.

En plus, le Consultant présentera un engagement à mobiliser immédiatement ; en qualité et en nombre, le personnel clé et le personnel d'Appui conformément aux présents Termes de Référence.

6. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE LA MISSION

6.1. Personnel clé

Tous les experts appelés à exercer une fonction importante dans l'exécution du contrat et faisant l'objet de l'évaluation sont désignés par le terme "experts clés". Ils doivent avoir le profil présenté ci-dessous. Pour chacun des experts, un curriculum vitae daté et signé, une copie de diplôme ou Titre académique équivalent.

La mission du Consultant sera placée sous la responsabilité d'un Chef de mission qui sera l'interlocuteur principal du Client.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Seuls les CV du personnel clé feront l'objet d'une évaluation.

Le personnel clé de la mission sera spécifiquement composé comme suit :

- K1 - Un (1) Ingénieur Chef de mission
- K2 - Un (1) Ingénieur Routier – Adjoint au Chef de Mission
- K3 - Trois (3) Ingénieurs Topographes (un par lot)
- K4 - Trois (3) Ingénieurs Géotechniciens (un par lot)
- K5 - Trois (3) Ingénieurs Ouvrages d'Art (un par lot)
- K6 - Trois (3) Environnementalistes (un par lot)
- K7 – Expert en Sauvegarde Sociale, Genre, Santé, Sécurité, Hygiène (HSE) et Inclusion (un par lot)
- K8 – Un (1) Ingénieur surveillant de travaux d'infrastructures de fibre optique/énergie électrique.

Personnel d'Appui

a) Personnel Technique Appui

Ce personnel est composé de Dix-huit (13) Surveillants de Chantier, Délégués à Pied d'Œuvre (DPO) dont :

- A1 - Trois (3) Surveillants de Chantier Routes _DPO (un par lot)
- A2 - Trois (3) Surveillants de Chantier Ouvrages d'art _DPO (un par lot)
- A3 – Trois (3) Surveillants de chantier Environnement (un par lot)

Il comprend aussi les équipes Topographiques et géotechniques :

- E1-Trois (3) Equipes Topographiques (un par lot)
- E2-Trois (3) Equipes Géotechniques (un par lot)

b) Autre Personnel d'Appui

A titre indicatif la liste, non exhaustive, du personnel d'appui comprendra notamment :

- Un Assistant administratif et financier ;
- Un Secrétaire – caissier ;
- Un chauffeur mécanicien ;
- Une Sentinelle.

6.2. Profil du personnel clé

K1. INGENIEUR CHEF DE MISSION (1 SEUL CHEF DE MISSION)

Il sera utilisé ***en temps plein*** durant toute la durée de la mission et sera chargé entre autres de coordonner les activités du Consultant et devra être mobilisé sur terrain. Le profil suivant est requis :

- Formation :

L'expert proposé doit être un Ingénieur diplômé de formation génie civil (BAC+5) ou équivalente.

- Expérience générale :

Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études, de la surveillance et contrôle des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes revêtues, chaussées bitumineuses et ouvrages d'art complexes.

- Expérience Spécifique

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- i. Au cours des dix (10) dernières années, assumé la fonction de chef de mission de contrôle sur site d'au moins un (1) chantier de route d'un montant supérieur ou égal à 5 millions de USD ou d'au moins deux (2) chantiers routiers d'un montant supérieur ou égal à 2,5 millions de USD pour chacun ;
- ii. Au cours des dix (10) dernières années, avoir réalisé spécifiquement, en qualité de Chef de mission, au moins trois (3) missions de contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes revêtues en Zone Tropicale/subsaharienne totalisant un linéaire cumulé d'au moins deux cent (200) km.
- iii. Au cours des dix (10) dernières années, le Chef de Mission devra avoir dirigé au moins :
 - i. Une mission de surveillance de route revêtue en béton bitumineux d'un linéaire supérieur ou égal à 50 km ;
 - ii. Une mission de surveillance de route en béton armé d'un linéaire supérieur ou égal à 5 km
 - iii. Une mission comprenant la construction ou réhabilitation d'ouvrages d'art majeurs ;
 - iv. Une mission financée par la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne ou un bailleur équivalent.
- iv. Une certification FIDIC ou une expérience avérée dans l'administration des contrats FIDIC constituera un atout majeur.

- Expérience sub-saharienne

- i. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
- ii. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).
- iii. Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

- Responsabilités principales :

Le chef de mission dirige l'ensemble de l'équipe de surveillance et contrôle pour garantir la réalisation des travaux routiers conformément aux plans, aux spécifications techniques et aux budgets.

Le chef de mission assure donc le pilotage, le contrôle et la validation de l'ensemble des prestations exécutées au niveau de chaque lot. À ce titre, il veille à la conformité des études et des travaux aux exigences contractuelles, aux normes techniques en vigueur et aux standards internationaux, en exerçant un rôle de supervision indépendante et de contrôle qualité couvrant les dimensions routières, géotechniques et topographiques.

Parmi ses responsabilités, il effectuera principalement :

- i. Le suivi de l'exécution technique des travaux et leur réalisation suivant le programme d'exécution agréé ;
- ii. L'acceptation ou modification des dispositions techniques particulières,
- iii. Le contrôle administratif et financier du chantier,
- iv. L'approbation du projet d'exécution détaillé ;
- v. La direction des réunions de chantier,
- vi. L'établissement des décomptes provisoires et définitifs.

K2- INGÉNIEUR ROUTIER _ADJOINT AU CHEF DE MISSION

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Il sera utilisé en *permanence* et durant la phase d'exécution des travaux. Il est l'adjoint au chef de mission.

- Formation :

L'expert proposé doit être un ingénieur diplômé de formation génie civil (Bac +5) ou équivalente.

- Expérience générale :

Disposer d'au moins huit (8) ans d'expérience dans le contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes revêtues, incluant le contrôle de centrales d'enrobés et de concassage.

- Expérience spécifique :

- (i) Au cours de dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route en revêtu en béton bitumineux d'un linéaire d'au moins cinquante (50) Km ou deux (2) expériences d'un linéaire d'au moins trente (30) km chacune ;
- (ii) Au cours de dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route revêtue en béton armé d'un linéaire d'au moins trois (3) Km ;
- (iii) Au cours de dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction pour un linéaire de cinquante (50) km ;
- (iv) Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

- Expérience sub-saharienne

- v. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
- vi. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).

- Responsabilités principales :

Parmi ses responsabilités, il sera chargé sous la supervision directe du Chef de mission de Coordonner les activités de la mission au niveau de tous les lots en effectuant le suivi de l'exécution technique des travaux et leur réalisation suivant le programme d'exécution agréé avec l'appui des Experts (géotechniciens, topographes et celui chargé des ouvrages) et des Surveillants (DPO) qui seront sous sa supervision directe.

Il devra faire le compte rendu au Chef de Mission en veillant à ce que les tâches suivantes soient correctement exécutées au niveau de chaque lot :

- i. Surveillance de l'exécution des travaux conformément aux règles de l'art ;
- ii. Contrôle de la qualité et de mise en œuvre des matériaux ;
- iii. Prise en attachement des faits marquants la vie du chantier ;
- iv. Prise en attachement des quantités des travaux à payer à l'entrepreneur ;
- v. Etablissement des rapports périodiques d'avancement des travaux ;
- vi. Participation aux réunions des chantiers ;
- vii. Etablissement des constats contradictoirement avec l'entreprise ;

K3 INGENIEUR TOPOGRAPHE (1 PAR LOT)

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

L'Expert sera utilisé en *temps partiel*.

- Formation :

Il doit être un ingénieur diplômé de formation topographe (BAC +5) ou équivalente.

- Expérience générale :

Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des études et/ou contrôle et surveillance ou de réalisation des travaux de construction et/ou réhabilitation de routes.

- Expérience spécifique :

- i. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins deux (2) expériences en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route d'un linéaire cumulé d'au moins trente (30) Km ;
- ii. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route incluant au moins un (1) pont de portée égale ou supérieure à dix (30) m.
- iii. Avoir une bonne connaissance de l'utilisation des appareils topographiques (GPS différentiel, Station total et Niveau) et de logiciel topographique (Autocad civil 3D ou COVADIS, etc) et logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

- Expérience sub-saharienne

- i. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
- ii. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).

- Responsabilités principales :

La mission de l'Ingénieur Topographe consistera essentiellement au contrôle topographique des travaux infrastructures routières et des ouvrages d'art. Il supervisera les Equipes Topographiques

K4 INGÉNIEURS GÉOTECHNICIEN (1 PAR LOT)

L'Expert sera utilisé en *temps partiel*.

- Formation :

Il devra être ingénieur diplômé de formation génie civil ou BTP (BAC+5) ou équivalent avec une spécialisation en géotechnique.

- Expérience générale :

- i. Avoir au moins sept (7) ans d'expérience de connaissance de la production et de la mise en œuvre des matériaux constitutifs de différentes couches de chaussées en terre et revêtue (matériaux latéritiques, tout venant graveleux, roche concassée pour la couche de base, béton bitumineux et enduit superficiel pour la couche de roulement), de la tenue de remblais et déblais, des chaussées et ouvrages en béton armé ;
- ii. Avoir plus de cinq (5) ans d'expérience spécifiquement en contrôle géotechnique sur des chantiers de route en terre, revêtue et d'ouvrages d'art.

- Expérience spécifique :

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- i. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins deux (2) expériences en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes revêtues d'un linéaire cumulé d'au moins trente (30) Km ;
- ii. Au cours des dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route incluant au moins un (1) pont en béton armé de portée égale ou supérieur à dix (30) m.
- iii. Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).
- **Expérience sub-saharienne :**
 - iv. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
 - v. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).
- **Responsabilités principales :**

La mission de l'ingénieur géotechnicien s'exercera simultanément et de façon interférente pour le contrôle du respect des indices géotechniques requises tant sur le site du chantier qu'en laboratoire. Il supervisera les équipes géotechniques.

Plan d'Assurance Qualité (PAQ)

Le Consultant élaborera un Plan d'Assurance Qualité (PAQ) définissant :

- Les procédures de contrôle qualité ;
- Les fréquences minimales des essais ;
- Les critères d'acceptation des matériaux ;
- Les procédures de traitement des non-conformités ;
- Les modalités de validation des ouvrages avant paiement.

Toute non-conformité majeure devra faire l'objet d'un rapport spécifique adressé au Maître d'Ouvrage dans un délai maximal de 48 heures.

Système numérique de suivi

Le Consultant mettra en place un système numérique de suivi permettant :

- La géolocalisation des ouvrages ;
- Le suivi photographique géo référencé ;
- Le suivi des essais de laboratoire ;
- Le suivi de l'avancement physique et financier ;
- L'archivage électronique de tous les documents du projet.

Les données numériques resteront la propriété du PNDA.

K5 INGÉNIEUR EXPERT EN OUVRAGES D'ART (1 PAR LOT)

L'Expert sera utilisé en ***temps partiel***.

Formation :

Il devra être Ingénieur diplômé de formation génie civil (BAC+5) ou équivalente avec une spécialisation en Ouvrages d'Art ou Structure.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- Expérience générale :

Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine d'études, de contrôle et surveillance et/ ou de réalisation des travaux publics d'infrastructures routières et ou de voirie urbaine incluant des ouvrages d'art.

- Expérience spécifique :

- i. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins deux (2) ans d'expériences en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route revêtue d'un linéaire cumulé d'au moins trente (30) Km incluant des ouvrages de drainage et /ou d'assainissement ;
- ii. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route incluant au moins cinq (5) ponts de portée égale ou supérieur à douze (30) m.
- iii. Avoir la maîtrise de logiciels des dessins assistés par ordinateur CAO/DAO et de dimensionnement des ouvrages d'art (exemples : Robot, Autocad, etc) et logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

- Expérience sub-saharienne :

- i. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
- ii. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).

- Responsabilités principales :

La mission de l'Expert consistera essentiellement à superviser le contrôle technique des travaux de construction des ouvrages d'art et d'assainissement, et particulièrement la construction des deux rampes d'accès du bac de Luozi, avec l'appui des surveillants DPO à affecter dans les territoires. Il aura aussi la mission d'appuyer le chef de mission dans l'examen des éventuelles propositions des modifications à effectuer en cours d'exécution, ainsi que toute autre action particulière à mener.

K6 EXPERT ENVIRONNEMENTALISTE (1 PAR LOT)

L'Expert proposé sera utilisé en *temps partiel*.

- Formation :

Il doit disposer d'un diplôme supérieur en environnement (Bac+5) ou équivalent ayant une spécialité dans le domaine.

- Expérience générale :

Il devra justifier d'une expérience de plus de cinq (5) ans en matière environnementale sur des chantiers routiers.

- Expérience spécifique :

Au cours des dix (10) dernières années, avoir au moins deux (2) expériences en matière de coordination du contrôle et du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (physique, biologique ou socio-économique) sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des routes non revêtues et/ou revêtues.

Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- Expérience sub-saharienne :

- i. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;
- ii. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite) ;
- iii. La maîtrise des langues Lingala et Kikongo est un atout.

- Responsabilités principales :

L'expert aura en charge la coordination et l'animation des actions d'accompagnement destinées à préserver l'environnement, en particulier faire respecter les prescriptions techniques imposées dans le CPT des travaux.

K7. EXPERT EN SAUVEGARDE SOCIALE, GENRE ET INCLUSION

- Formation :

Master (BAC+5) en sociologie, sciences sociales, développement communautaire, genre ou discipline équivalente.

- Expérience générale :

Au moins sept (7) années d'expérience dans la gestion sociale des projets d'infrastructures.

- Expérience spécifique :

- v. Au moins trois missions dans des projets financés par les bailleurs internationaux ;
- vi. Expérience démontrée dans la gestion des questions EAS/HS ;
- vii. Expérience dans le suivi des mécanismes de gestion des plaintes ;
- viii. Expérience dans la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes.

Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (Word, Excel, Powerpoint...).

- Responsabilités :

- vii. Suivi des mesures sociales du projet ;
- viii. Gestion du mécanisme de gestion des plaintes ;
- ix. Suivi des questions genre et inclusion ;
- x. Contrôle des mesures de prévention EAS/HS ;
- xi. Production des rapports sociaux périodiques

K8 INGÉNIEUR SURVEILLANT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE FIBRE OPTIQUE/ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- Formation :

Ingénieur en télécommunications, électromécanique, électricité ou domaine équivalent (BAC + 3)

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- Expérience générale :

Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine d'études, contrôle et /ou travaux de construction des infrastructures de fibre optique et énergie électrique.

- Expérience spécifique :

Au moins une (1) expérience en tant qu'Ingénieur Surveillant ou Superviseur de travaux dans une mission de contrôle ou surveillance des travaux de pose, mesure et calibrage des réseaux optiques (fibre optique) / énergie électrique sur un linéaire total d'au moins 50 km au cours des dix (10) dernières années.

- Expérience sub-saharienne :

Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de pays de l'Afrique sub-saharienne, toutes activités confondues, dans le domaine des travaux publics du secteur routier ;

6.3. Personnel d'appui

6.3.1. Personnel Technique d'appui

A1- SURVEILLANT DE CHANTIER ROUTE _DPO (1 PAR LOT)

Il sera utilisé en *temps partiel* ou à *plein temps* durant la phase d'exécution des travaux suivant la durée des travaux des chantiers sous sa surveillance

- Formation :

Il doit être de profil minimum Ingénieur BTP (Bac+3) ou Topographe (Bac +3) ou équivalent.

- Expérience :

- i. Avoir au moins cinq (5) années d'expériences professionnelles comme DPO dans le contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes revêtues et ouvrages d'art en béton armé.
- ii. Au cours de dix (10) dernières années avoir participé en qualité de DPO, à au moins une (1) mission contrôle, surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes en terre d'un linéaire cumulé d'au moins trente (30) km.
- iii. Au cours des dix (10) dernières années, avoir l'expérience d'au moins 2 chantiers utilisant la mécanisation pour la réhabilitation des routes pour un linéaire cumulé d'au moins dix (10) km ;
- iv. Avoir une bonne connaissance dans l'utilisation de l'outil informatique (maîtrise des logiciels standard tels que Word, Excel etc ...)
- v. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).

A2- SURVEILLANTS DE CHANTIER OUVRAGES D'ART _DPO (1 PAR LOT)

Il sera utilisé en *temps partiel* ou à *plein temps* durant la phase d'exécution des travaux suivant la durée des travaux des chantiers sous sa surveillance.

- Formation :

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Il doit être de profil minimum Ingénieur de génie civil ou BTP (Bac+3)

- Expérience :

- i. Avoir au moins cinq (5) années d'expériences professionnelles comme DPO dans le contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes en terre et/ou revêtues incluant des ouvrages des ouvrages d'art.
- ii. Au cours dix (10) dernières années, avoir au moins une (1) expérience en contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de route incluant des ouvrages d'art dont au moins la construction de deux (2) ponts en béton armé de portée égale ou supérieur à dix (10) m
- iii. Avoir une bonne connaissance dans l'utilisation de l'outil informatique (maîtrise des logiciels standard tels que Word, Excel etc ...)
- iv. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite) ;

A3- SURVEILLANT DE CHANTIER ENVIRONNEMENT (1 PAR LOT)

Il sera utilisé en *temps partiel* ou à *plein temps* durant la phase d'exécution des travaux suivant la durée des travaux des chantiers sous sa surveillance.

- Formation :

Il doit être de profil minimum Environnementaliste (Bac+3)

- Expérience :

- i. Avoir au moins cinq (5) années d'expériences professionnelles comme Environnementaliste dans le contrôle et surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes en terre et/ou revêtues :
- ii. Au cours de dix (10) dernières années avoir participé en qualité d'Environnementaliste, à au moins une (1) mission contrôle, surveillance des travaux de construction et/ou de réhabilitation de routes en terre et/ou revêtue ;
- iii. Avoir une bonne connaissance dans l'utilisation de l'outil informatique (maîtrise des logiciels standard tels que Word, Excel etc ...) ;
- iv. Avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite) ;
- v. La maîtrise des langues Lingala et Kikongo est un atout.

E1- EQUIPE TOPOGRAPHIQUE (1 PAR LOT)

Elle sera utilisée en temps partiel ou à plein temps durant la phase d'exécution des travaux suivant la durée des travaux des chantiers de son affectation.

L'Equipe est composée d'un Opérateur Topographe de niveau BAC+3 et d'au moins une personne manœuvre tous travaux (TT)

E2- EQUIPE GÉOTECHNIQUE (1 PAR LOT)

Elle sera utilisée en *temps partiel* ou à *plein temps* durant la phase d'exécution des travaux suivant la durée des travaux des chantiers de son affectation.

L'Equipe est composée d'un Technicien de Laboratoire et d'au moins une personne manœuvre tous travaux (TT)

Il comprendra une (1) sous -équipe Géotechnique-A pour les sols et revêtement chaussée et une (1) sous équipe Géotechnique-B pour le béton des ouvrages d'assainissement, de drainage et des ponts.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

6.3.2. Autre personnel d'appui

Le consultant doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de recruter localement des personnes dotées des compétences professionnelles requises afin d'assurer le bon fonctionnement de son Antenne basé dans la zone des travaux.

A titre indicatif la liste, non exhaustive, du personnel d'appui comprendra notamment :

- Un Assistant administratif et financier ;
- Un Secrétaire – caissier ;
- Un chauffeur mécanicien
- Un surveillant

7. FONCTIONNEMENT

Le prestataire devra tenir compte des éléments essentiels suivants :

7.1. Location bureau

Le local nécessaire au bon fonctionnement de la mission est réputé être pris en charge dans le cadre des frais de fonctionnement de la mission.

Le consultant devra louer un local devant servir de bureau pour son antenne à un installer dans la zone des travaux, de préférence à Kimpese.

7.2. Matériel

Le consultant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, etc, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Le Consultant fournira une description détaillée du matériel dans son offre.

Le Consultant procédera à l'approvisionnement du matériel ci-dessous, qui doit être neuf ou en parfait état de marche, puis assurera son fonctionnement (consommables, carburant, entretien, réparation) et son assurance (renouvellement en cas de vol ou de destruction).

La liste du matériel mis à disposition est la suivante (le reste du matériel dont le Consultant estime avoir besoin pour assurer correctement sa tâche sera décrit dans l'offre du soumissionnaire, le nombre et le coût étant inclus dans les frais de fonctionnement de la mission) :

a) Bureautique

Le Consultant devra disposer d'un équipement bureautique neuf devant répondre au besoin de la prestation.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Il devra comprendre : des ordinateurs, des imprimantes (utilisant également des papiers A3), des périphériques divers (onduleurs, disques amovibles, etc...), des photocopieuses, un projecteur, ...

b) Matériel topographique

Le matériel de topographie doit être en quantité et qualité suffisantes pour suivre le rythme d'avancement des travaux.

c) Mobilité

Le consultant se dotera du matériel roulant suivant afin d'assurer sa mobilité dans la zone d'intervention :

- Une (1) Jeep 4x4 tout terrain (10) motos pour les DPO et autres Experts ;

A la fin des prestations du Consultant, tout ce charroi reviendra au client qui est le PNDA.

d) Laboratoire géotechnique

Ce matériel sera mis à la disposition du consultant par l'Entreprise en charge des Travaux. Il s'agit du matériel nécessaire tant pour les essais de contrôle au laboratoire que ceux in situ.

7.3. SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (KPI)

Le Consultant assurera le suivi des indicateurs clés suivants :

- Respect du délai contractuel (% d'avancement) ;
- Taux de conformité des essais de laboratoire ;
- Nombre de non-conformités majeures ;
- Nombre d'accidents de chantier ;
- Nombre de plaintes reçues et résolues ;
- Taux d'emploi local ;
- Taux de participation des femmes ;
- Respect des exigences environnementales et sociales ;
- Niveau de consommation budgétaire.

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

8. RAPPORTS

Tout au long de ses prestations, le consultant fournira dans la forme et les délais les différents rapports suivants :

- Plan de suivi des travaux ;
- PV des réunions de remise de site et de démarrage ;
- PV des réunions bimensuelles et/ou mensuelles de chantiers ;
- Rapport de démarrage des activités ;
- Rapport mensuel d'état d'avancement des chantiers ;
- Rapports ad hoc et spéciaux ;
- Rapports de fin de chantier ;
- Rapports de fin de prestations ;
- PV de réception provisoire et définitives
- Rapport ESHS mensuel ;
- Tableau de bord KPI ;
- Rapport trimestriel de risques ;
- Rapport climatique et résilience.

Les rapports mensuels, trimestriel, ainsi que celui de fin des prestations seront transmis au PNDA en cinq (5) copies, y compris les versions électroniques (fichiers Word, SIG, AutoCAD ;) qui seront transmis par Flash Disk ou CD Rom et aussi envoyé par mail.

8.1. Procès-verbaux des réunions de remise de site et de démarrage

Le consultant fournira un PV de remise des sites et un PV de réunion de démarrage pour chaque contrat de travaux. Ces PV seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué, la Mission de Contrôle et l'Entreprise. Un représentant de l'OVDA et du PNDA feront également partie du rapport de démarrage des activités.

8.2. Procès-verbaux des réunions bimensuelles/mensuelles de chantiers

Le consultant organisera une réunion bimensuelle/mensuelle d'évaluation de l'état d'avancement des travaux sur le chantier. A ces réunions, participeront l'entreprise, éventuellement le MOD, les représentants de l'OVDA et du PNDA. Chaque réunion bimensuelle /mensuelle sera sanctionnée d'un PV.

Le consultant aura à fixer, dès le début des travaux, un jour et une heure mensuellement pour une visite de chantiers des travaux. Ces réunions, placées sous la direction du consultant, donneront lieu à la rédaction d'un PV.

Le PV sera transmis par le consultant à tous les participants de la réunion en une (1) copie.

8.3. Rapport mensuel ou trimestriel d'étape suivi chantiers

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

Il s'agit des rapports d'état d'avancement des travaux que le consultant devra établir chaque mois et chaque trimestre.

Ces derniers devront clairement fournir les renseignements suivants :

- L'état d'avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel et aux délais contractuels ;
- Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
- L'état d'implication des femmes ;
- Les mouvements du matériel et du personnel de l'entreprise ;
- L'état des décomptes et comparaison aux prévisions ;
- L'état de paiements effectués ou à effectuer ;
- L'estimation des travaux pour les trois mois suivants, les prévisions des dépenses correspondantes ;
- Les prestations effectuées ainsi que la description des conditions d'exécution des travaux ;
- Le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
- Les propositions techniques et notes de service ; les commentaires sur les résultats de laboratoire et sur la qualité des travaux.

Ce rapport comprendra aussi une partie concernant le Consultant qui traitera de :

- L'état de décomptes et comparaison aux prévisions ;
- La composition de l'équipe de contrôle,
- Les problèmes propres à la surveillance et au contrôle.

8.4. Rapports ad hoc et spéciaux

Des rapports ad hoc et spéciaux (rapports circonstanciels) sont requis et seront remis vingt-quatre (24) heures au plus tard après l'événement, la difficulté, l'incident ou l'aléa qui s'est produit au cours de l'exécution des travaux, ceci indépendamment des rapports mensuels. Les problèmes seront décrits en détail ainsi que les recommandations ou les solutions retenues.

8.5. Rapports de fin de chantier

8.5.1. Réception provisoire

A la fin des travaux, il est procédé à la demande de l'entreprise à la réception provisoire des ouvrages. Le Consultant chargé de la surveillance et du contrôle établira les PV. Il notifiera dans le PV de réception provisoire toutes les anomalies constatées. La responsabilité de toute anomalie constatée et non notifiée à l'entreprise incombe au Bureau.

Outre le Consultant et l'Entreprise ; le PNDA et l'OVDA participeront à cette réception.

A la fin des opérations relatives à la réception provisoire et une fois celle-ci prononcée, l'ouvrage sera remis à l'OVDA pour utilisation. Le Consultant procède alors à l'établissement du décompte définitif de l'entreprise qui doit être notifié dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle la réception provisoire a été prononcée.

Le consultant doit rappeler à l'entreprise ses obligations durant le délai de garantie. Pendant ce délai de garantie, l'entreprise devra assurer l'entretien de la route et des ouvrages en remédiant à tous les désordres signalés par le Consultant durant toute la période de garantie.

À la fin des opérations de réception provisoire des travaux, le Consultant (Bureau de contrôle) remettra un rapport de fin de chantier contenant au moins les éléments suivants :

- L'historique du projet relatif aux informations générales ;
- Les conditions climatiques d'exécution du projet ;
- La qualité des travaux exécutés ;
- La quantité des travaux réellement exécutés et comparaison avec les quantités initiales ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- Les problèmes rencontrés au cours de l'exécution des travaux ;
- Les recommandations concernant le règlement des litiges éventuels ;
- La ventilation détaillée du coût du projet, dépassement ou économie de coûts par rubrique ;
- Le délai réel d'exécution et comparaison avec la planification initiale, analyse du respect des planifications ;
- Une documentation photographique relatant l'évolution des différents travaux (avant, pendant et après) ;
- La conclusion et les recommandations.

Ce rapport de fin de chantier sera accompagné du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) ou plans de récolement et qui comprendra :

- Les plans de récolement fournis en un (1) exemplaire imprimé recto/verso et une version électronique (clé USB) ;
- Les plans d'ensemble et de détails d'exécution tous corps d'états tels que réellement exécutés ;
- Les pièces contractuelles éventuelles utiles à l'exploitation des ouvrages ;
- Les photos des ouvrages avant, pendant et après les travaux de réhabilitation.

8.5.2. Réception définitive

La réception définitive est prononcée dans les mêmes conditions que la réception provisoire à l'expiration du délai de garantie.

A la fin des opérations relatives à la réception définitive et une fois celle-ci prononcée, le PNDA ou éventuellement le Maître d'OD doit, sur avis technique du Consultant chargé de la surveillance et contrôle des travaux, procéder à la restitution à l'entreprise, de la retenue de garantie ou à la libération de la caution qui en tient lieu dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la réception définitive a été prononcée.

Le Consultant fournira un rapport général sur l'ensemble de la mission qui lui a été confiée au plus tard un mois après que la réception définitive ait été prononcée.

8.6. Rapports de fin de prestations

Ce rapport doit faire apparaître les réalisations sur le déroulement de l'ensemble du mandat du Consultant. A cet effet, il doit comporter entre autres :

- Un rappel du contexte du mandat ;
- Les réalisations faites dans le cadre du mandat ;
- Une évaluation des acquis et des impacts du projet ;
- La ventilation détaillée du coût du projet, le dépassement ou l'économie de coûts par rubrique ;
- Le délai réel d'exécution, la comparaison avec le planning initial et l'analyse du respect des plannings ;
- La performance des entreprises ;
- La synthèse des activités relatives à la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux de l'opération ;
- L'appréciation des relations contractuelles avec le PNDA ou éventuellement Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Les leçons apprises ;
- Les difficultés rencontrées ;

Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

- La conclusion et les recommandations.
- L'album photos complet de l'état existant jusqu'à l'état après réhabilitation.

ANNEXE 1 : BORDEREAU DES PRIX ESTIMATIFS ET QUANTITATIFS PAR LOT

N°	DÉSIGNATION	UNITE	QTE	PU (\$)	PT (\$)
I	PERSONNEL CLE :				
1 1	Chef de mission (1x 14)	H-Mois	14		
1 2	Ingénieur Routier– Adjoint au Chef de Mission (1x14)	H-Mois	14		
1 3	Ingénieur Topographe (3x10)	H-Mois	30		
1 4	Ingénieur Géotechnicien (3x10)	H-Mois	30		
1 5	Ingénieur Expert en ouvrage d’Art (3x10)	H-Mois	30		
1.6	Expert Environnementaliste (3x12)	H-Mois	36		
1.7	Expert sauvegarde Sociale, Genre, Santé, Sécurité, Hygiène (HSE) et Inclusion (3x12)	H-Mois	36		
1.8	Ingénieur surveillant de travaux d’infrastructures de fibre optique/énergie électrique (1x12)	H-Mois	12		
	<i>Sous total 1_Personnel d’Appui</i>				
II	PERSONNEL D'APPUI				
2.1	Personnel d’Appui Technique				
2 1.1	Surveillant des chantiers routes _DPO (3x12)	H-Mois	36		
2 1.2	Surveillant des chantiers ouvrage d’art _DPO (3x12)	H-Mois	36		
2 1.3	Surveillant des chantiers environnement _DPO (3x12)	H-Mois	36		
	<i>Sous total 2_Personnel d’Appui</i>				
2.2	Autre Personnel d’Appui				
2 2.1	Assistant Administratif et Financier (1x12HM)	H-Mois	12		
2 2	Secrétaire – caissier (1x12HM)	H-Mois	12		
2.3	Chauffeur mécanicien (1x12 HM)	H-Mois	12		
2.4	Sentinelle mécanicien (2x12 HM)	H-Mois	24		
	<i>Sous total 2_Personnel d’Appui</i>				
III	FONCTIONNEMENT				
3.1	Location bureau	Forfait	1		
3.2	Equipe bureau	Forfait	1		
3.3	Matériel Informatique	Forfait	1		
3.4	Charroi automobile	Forfait	1		
3.5	Carburant et lubrifiant	Forfait	1		
3.6	Frais des missions	Forfait	1		
3.7	Rapportage	Forfait	1		
	<i>Sous total 3_Fonctionnement</i>				

Termes de référence pour le recrutement d’un cabinet pour la surveillance et contrôle des travaux.

IV	PÉRIODE DE GARANTIE				
4.1	Chef de missions	H-Mois	4		
4.2	Ingénieur routier _adjoint au chef de mission	H-Mois	3		
4.3	Expert OA	H-Mois	3		
4.4	Expert environnement et social	H-Mois	3		
4.5	Fonctionnement	Forfait	1		
	<i>Sous total 4 période de garantie</i>				
TOTAL GENERAL					